

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 juillet 2017

**7<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-7-7-3

**Service instructeur**

DECS - service collèges, appui et ressources

**Service consulté**

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Le présent rapport propose :

- Au titre du soutien au développement culturel : d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 538 500 € et d'une subvention d'investissement à hauteur de 39 580 €.
- Pour le soutien en faveur du patrimoine : d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 113 000 €.

Il est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant et les conventions à intervenir avec les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller, l'APEI Centre Alsace et l'Association Propriétaire du Musée de l'Automobile.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7<sup>ème</sup> Commission réunie le 10 mars, le 7 avril, le 12 mai 2017 et le 9 juin 2017.

Au titre de sa politique culturelle et patrimoniale, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités, aux associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de ses réunions du 10 mars, du 7 avril, du 12 mai et du 9 juin 2017, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en annexe 1 au rapport.

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL**

**I EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

11 demandes de subventions ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Education Artistique et Culturelle

La Commission a proposé de soutenir 11 projets pour un montant total de **31 000 €**.

## **II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

Au titre du dispositif de soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels qui vise à soutenir les structures à rayonnement départemental et au-delà, la demande d'aide financière de l'association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller a été examinée par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Cette demande porte sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel ainsi que le programme des investissements à réaliser par l'association en 2017.

Pour mémoire, par délibération de la Commission Permanente du 20 janvier 2017, par exécution anticipée du budget primitif 2017, une subvention de fonctionnement d'un montant de 336 000 € correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2016, a été attribuée à l'association pour lui permettre de démarrer son activité, dès le début de l'année.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable pour l'attribution à cette association, d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de **504 000 €** pour 2017, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques, portant ainsi la subvention annuelle de fonctionnement à 840 000 € pour 2017.

Par ailleurs, elle a examiné favorablement la demande de subvention de l'association au titre de l'investissement formulée à hauteur de **39 580 €**, destinée notamment aux dépenses liées aux travaux consécutifs aux vérifications et/ou contrats d'entretien, ainsi qu'à l'acquisition d'équipement ou de biens y compris pour le Centre Audiovisuel.

## **III CULTURE ET SOLIDARITE**

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de subvention de l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace portant sur la mise en œuvre d'un centre de ressources Culture et Handicap au sein de son ESAT Evasion de Sélestat, afin de promouvoir les pratiques artistiques et l'accès à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap dans le cadre d'un plan pluriannuel pour la période 2017 à 2019.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à cette demande et a proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **3 500 €** en faveur de l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace pour la création de ce centre de ressources.

## **SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

### **I SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 09 juin 2017, a examiné trois demandes d'aides financières émanant du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace-Moselle et de deux associations à vocation patrimoniale.

La Commission a proposé de financer ces trois opérations énumérées ci-dessous pour un montant total d'aides de **113 000 €** au titre du fonctionnement et réparties ainsi :

- **30 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck, pour la contribution statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2017 ;
- **13 000 €** en faveur de l'Association Musée Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et les actions de médiation culturelle en direction des publics et notamment des collégiens et des personnes en situation de handicap mental ;
- **70 000 €** en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et notamment ses activités liées à la préservation des collections de la Cité de l'Automobile - Collection de voitures Schlumpf.

\*\*\*\*

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles et patrimoniales :

## **SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### **I EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en annexe 1 au rapport pour un montant total de **31 000 €**, à prélever sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371.

### **II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **504 000 €** correspondant à une subvention complémentaire en faveur de l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller, portant la subvention annuelle de fonctionnement à 840 000 € pour 2017, dans les conditions mentionnées par l'avenant n°1 à intervenir (annexe 2 au rapport), à prélever sur le Programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371, ainsi qu'une subvention d'investissement d'un montant maximal de **39 580 €** à prélever sur le Programme D222 imputation 204-311-20421-2352-371 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de financement 2017 du 31 janvier 2017 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller joint en annexe 2 au rapport.

### **III CULTURE ET SOLIDARITE**

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **3 500 €** en faveur de l'association Les Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace pour 2017 pour la mise en place d'un centre de ressources Culture et Handicap, à prélever sur le Programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la création d'un centre de ressources Culture et Handicap 2017-2019 entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et l'APEI Centre Alsace jointe en annexe 3 au rapport.

## **SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

### **I SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant global de **113 000 €** dont :
- **30 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du Mémorial Alsace Moselle de Schirmeck, pour la contribution statutaire annuelle de fonctionnement au titre de 2017 à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6561-2277-014 ;
- **13 000 €** en faveur de l'Association Musée Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et les actions de médiation culturelle en direction des publics et notamment des collégiens et des personnes en situation de handicap mental à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- **70 000 €** en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et notamment ses activités liées à la préservation des collections de la Cité de l'Automobile - Collection de voitures Schlumpf à prélever sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de financement 2017 entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse jointe en annexe 4 au rapport.

\*\*\*

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN